

Des enfants ou des réfugié·e·s ?

Par le Collectif R, Lausanne

Les ravages de la guerre, la dictature, la misère et, bientôt, les changements climatiques rendent invivables certaines parties du monde. Parmi ceux et celles qui le peuvent, certain·e·s choisissent de fuir quelque part où ils et elles pourront vivre. Ce choix est difficile : les milliers de morts en Méditerranée témoignent des dangers du voyage et l'accueil des pays de destination est pour le moins glacial.

Le plus triste c'est que ce choix est probablement le bon. Un réfugié afghan estimait à 50% ses chances de survivre au voyage vers l'Europe, à combien s'élevait le risque d'être assassiné par les Talibans ? Quelles étaient les conditions de vie en Ethiopie d'une famille qui trouve acceptable de vivre à cinq dans une chambre d'un centre pour réfugiés, survivant avec 8 fr. 50 par jour et par personne ?

Les traumatismes liés à la migration sont encore plus graves pour ceux qui n'ont pas eu le choix. Qu'elles et ils aient subi les dangers de la fuite ou soient né·e·s en Europe, les mineur·e·s sont au centre d'enjeux sociaux et poli-

tiques qui les dépassent. La mission des sociétés d'accueil est alors de leur accorder la protection due à tous les enfants et de garantir le respect de leurs droits sans aucune discrimination, en accord avec la Convention internationale relative aux droits des enfants, ratifiée par la Suisse. Malheureusement, même dans le canton de Vaud, les mineur·e·s réfugié·e·s sont sous bien des aspects considéré·e·s comme des migrants avant tout et doivent en subir les conséquences.

Les mineurs non accompagnés (MNA)

On appelle mineurs non accompagnés les enfants qui demandent l'asile sans leurs parents ou leurs représentants légaux. La plupart d'entre eux ont entre 15 et 18 ans. Parfois à la suite du décès de leurs parents, ils ont quitté seuls leur pays ou ont été séparés de leur famille durant le trajet vers l'Europe.

L'éloignement parfois brutal de ses proches, en particulier des parents, est traumatisant pour tout mineur, quelle que soit son origine, ou son parcours. Mais pour les MNA, ▲



Les périls – Collectif CrrC



Leurre 1 – Collectif CrrC

▲ à ce traumatisme s'ajoutent ceux vécus dans le pays d'origine ou durant le trajet. Les conséquences sur leur santé psychique sont souvent dramatiques. En 2016, les foyers pour MNA du canton de Vaud ont connu une vague de tentatives de suicide inquiétante.

Les MNA sont donc une population particulièrement vulnérable et, à ce titre, méritent de l'Etat une protection spécifique. Celle-ci doit être jugée à l'aune de celle accordée aux autres enfants non réfugiés qui doivent, pour une raison ou une autre, être pris en charge par l'Etat. En effet, le Canton de Vaud se vante d'avoir les conditions d'accueil des MNA parmi les meilleures de Suisse, qui seraient elles-mêmes parmi les meilleures d'Europe. Possible. Mais ce beau tableau s'assombrit quand on compare les foyers hébergeant des MNA à ceux accueillant des enfants, suisses ou étrangers, ne relevant pas de l'asile.

Ces derniers sont gérés par le Service de la protection de la jeunesse (SPJ) qui relève sur le plan politique du Département de la formation, de la jeunesse et de

la culture (DFJC). Logique. Les foyers pour MNA sont sous la responsabilité de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) qui dépend du Département de l'économie de l'industrie et des sports... Les MNA sont bien des migrants avant d'être des enfants.

A ce titre, ils sont forcément dangereux: on leur impose des agents de sécurité en uniforme équipés de spray au poivre et de gants de frappe. Les normes d'occupation sont inférieures à celles en vigueur dans les foyers relevant du SPJ.

Les enfants réfugiés « accompagnés »

Le statut des enfants accompagnés est lié à celui de leurs parents. Les mineurs subissent les mêmes aléas administratifs que ceux-ci. Ils attendent les décisions concernant leur demande d'asile aussi longtemps et avec la même angoisse. Mais de nouveau, ils n'ont aucune possibilité d'influencer leur situation. Ils ne peuvent que la subir. ■

Collectif Droit de rester